

Les accords commerciaux

1 Le ralentissement du commerce mondial

2 L'OMC remise en cause

3 Le poids des accords commerciaux

4 Risques et limites des accords commerciaux

1 Le ralentissement du commerce mondial

Depuis le début des années 1980 il semblait admis que la mondialisation était une évidence et que les échanges internationaux ne pouvaient que se développer.

La multiplication des accords de libre échange, la naissance de l'OMC en 1995 devaient conduire à l'intensification des échanges internationaux pour le « plus grand profit du plus grand nombre » (M. Xi Jinping au Forum de Davos cette année).

Pourtant, depuis le début des années 2010 la mondialisation semble marquer le pas et la part des échanges mondiaux dans le PIB mondial diminue.

De même, à l'occasion de nombreuses élections, le principe même de l'ouverture des frontières est remis en cause : Brexit, élection de Donald Trump, score des « souverainistes » en France (M. Mélenchon et Mme Le Pen).

Commerce mondial des marchandises et des services commerciaux, 2005-2015



● Commerce des marchandises ● Commerce des services commerciaux

16 204 milliards de \$EU

52%

Les dix principaux importateurs et exportateurs de marchandises ont représenté 52% du commerce mondial total en 2015.

42%

Les économies en développement ont représenté 42% du commerce mondial des marchandises en 2015.

Les exportations de marchandises des Membres de l'OMC ont atteint au total 16 204 milliards de \$EU en 2015.

Note: Le commerce de marchandises est calculé comme étant une moyenne des exportations et des importations incluant les réexportations ou les importations destinées à la réexportation d'une certaine importance.

4 678 milliards de \$EU

53%

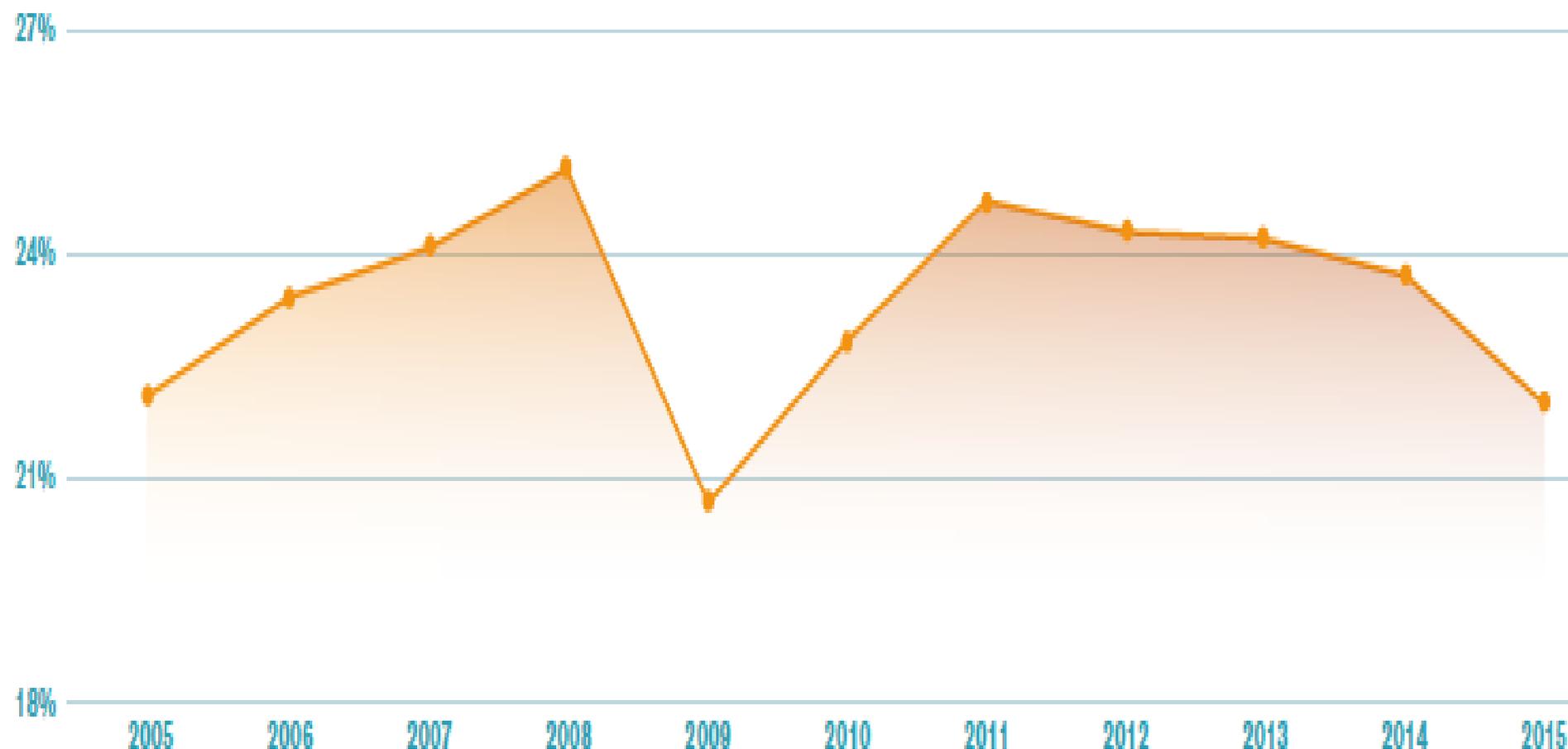
Les dix principaux importateurs et exportateurs de services ont représenté 53% du commerce mondial total en 2015.

36%

Les économies en développement ont représenté 36% du commerce total des services commerciaux en 2015.

Les exportations de services commerciaux des Membres de l'OMC ont atteint au total 4 678 milliards de \$EU en 2015.

Ratio du commerce mondial des marchandises au PIB, 2005-2015



Note: Le ratio du commerce des marchandises au PIB est calculé en divisant la valeur du commerce des marchandises (moyenne des valeurs des exportations et des importations) par le PIB, mesuré en dollars nominaux aux taux de change du marché.

Ce ralentissement dans les échanges internationaux se déroule dans un contexte de scepticisme croissant quant à leurs effets bénéfiques sur la croissance économique.

Si on admet couramment que depuis le début des années 1980 la mondialisation a largement permis aux pays d'Asie de se développer, ses effets actuels se discutent, y compris dans le pays qui en a le plus profité : la Chine.

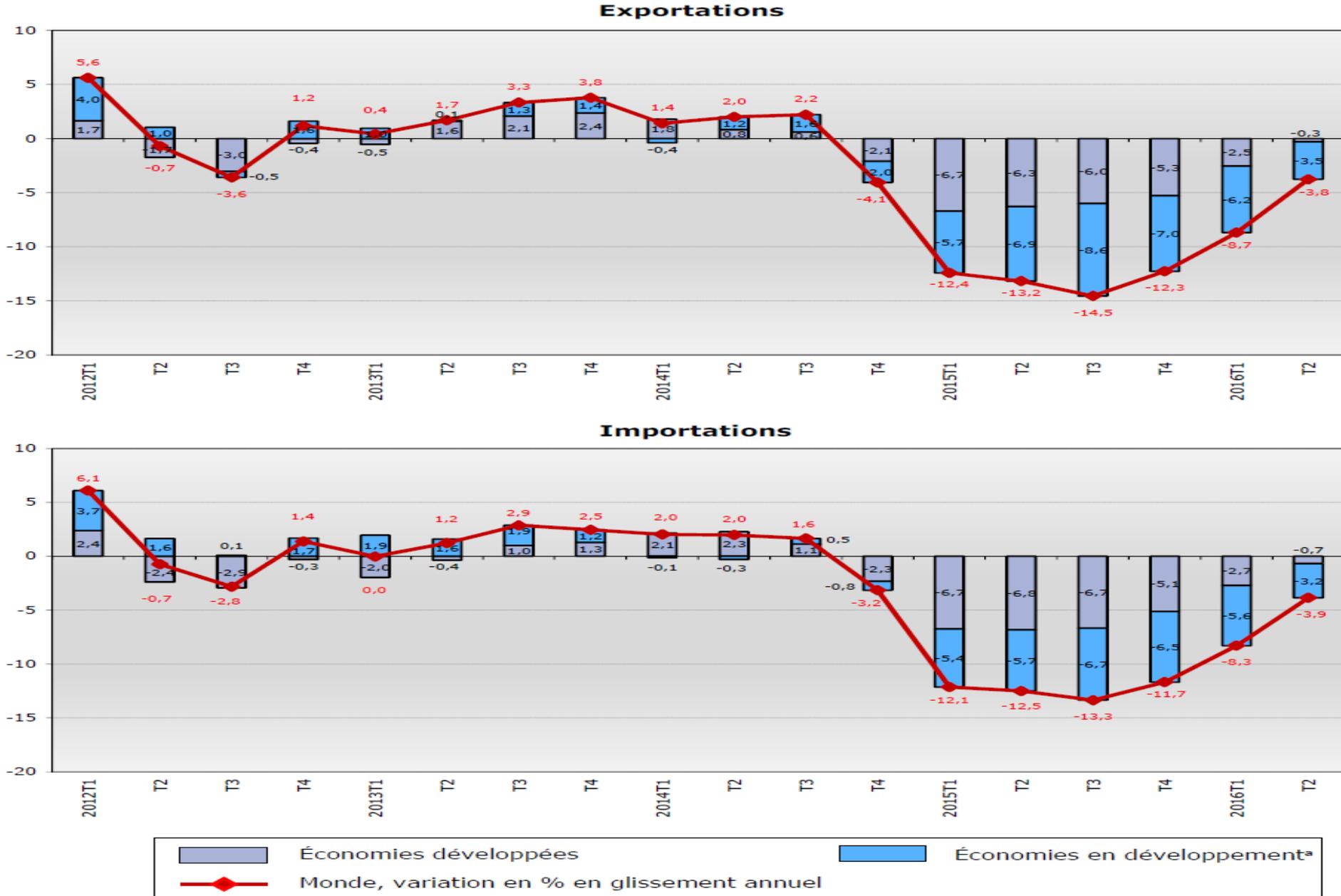
Alors que traditionnellement les exportations et les importations tiraient la croissance, ce ne semble plus être le cas aujourd'hui, au contraire. Deux explications sont avancées :

- la mondialisation ferait disparaître des pans productifs, sans que les gains qui sont largement privatisés ne compensent ces pertes.**

- elle générerait des pertes d'emplois qui induiraient un ralentissement de la consommation nationale et donc de la production. D'où la tentation du repli sur soi que l'on perçoit.**

Graphique 2.3 Contributions à la croissance en glissement annuel des exportations et importations mondiales de marchandises, 2012T1-2016T2

(variation en % des valeurs en \$EU)



2 L'OMC remise en cause

Le ralentissement des échanges internationaux s'inscrit dans le contexte plus global d'une critique de l'OMC à deux niveaux :

- celle-ci semblerait impuissante à promouvoir un nouvel élan aux échanges internationaux. Rappelons que le cycle de négociations de Doha ouvert en 2001 aurait dû se terminer en 2004, et il n'est toujours pas fini. En 2006 les négociations ont été suspendues.

- elle serait également impuissante à contrer le développement de plus en plus net des mesures protectionnistes, pourtant interdites.

Rappelons que les accords de l'OMC qui ont suivi les accords du GATT (1949-1994) reposent sur quelques principes :

- réduction progressive et disparition des droits de douane
- préférence pour les barrières tarifaires plutôt que non tarifaires (pour éviter une profusion de normes nationales dont le seul but est d'éviter les importations)

- clause de la nation la plus favorisée : un avantage commercial accordé à un pays doit être accordé à tous les pays, sauf pour des motifs de développement.

- interdiction des quotas d'importations. Le boycott des produits d'un pays ne pouvant être accordé que par l'OMC sur demande de l'ONU

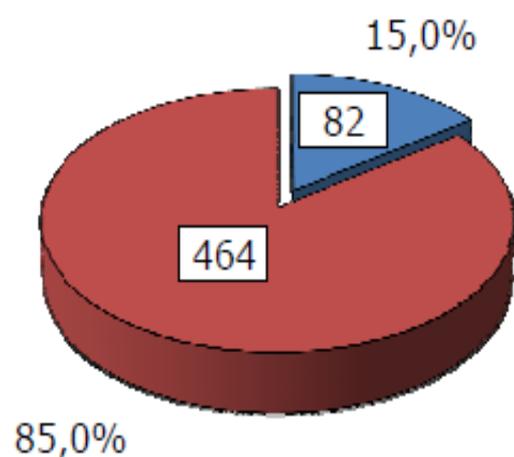
- limitation des subventions aux producteurs locaux sauf motifs justifiés (exemple de « l'exception culturelle »)

- possibilité de créer des unions douanières et des zones de libre échange régionales.

Or, sur beaucoup de ces points, l'OMC est remise en cause : le nombre de mesures restrictives pour le commerce explose (alors que ce devrait être le contraire) et chaque pays se sent de plus en plus autorisé à émettre, pour se protéger de concurrences jugées déloyales, des règles restrictives : 2 238 mesures effectives en 2016.

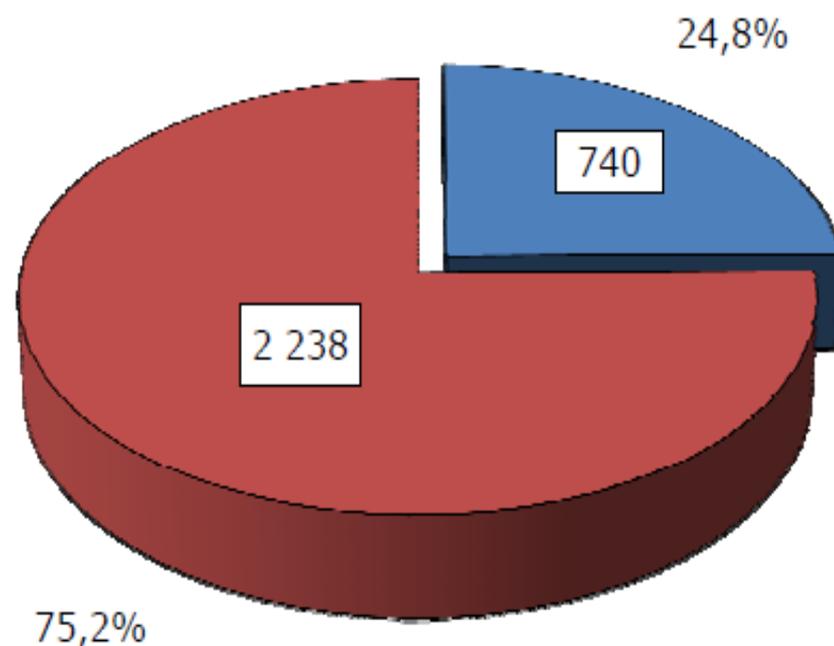
Stock de mesures restrictives pour le commerce

À mi-octobre 2010



546 mesures

À mi-octobre 2016



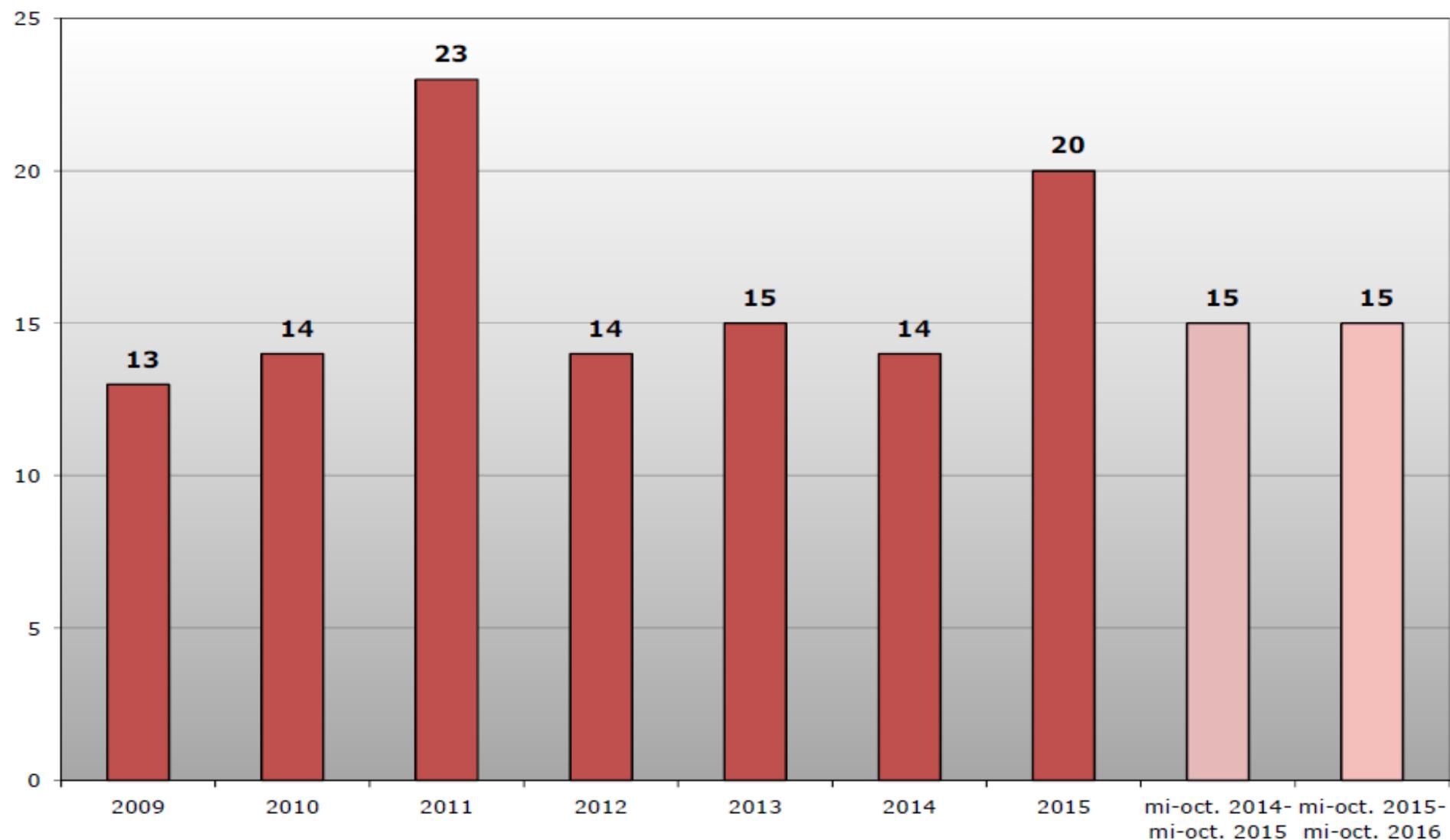
2 978 mesures

■ Mesures effectivement supprimées

■ Stock de mesures restrictives

Mesures restrictives pour le commerce, hors mesures correctives commerciales

(moyenne mensuelle)

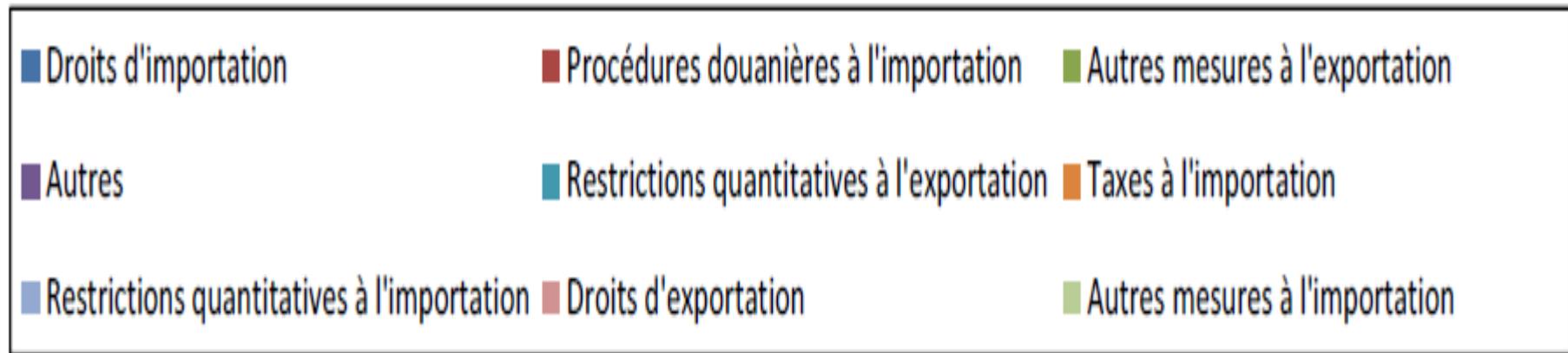


Note: Les valeurs sont arrondies.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Mesures restrictives pour le commerce, de mi-octobre 2015 à mi-octobre 2016

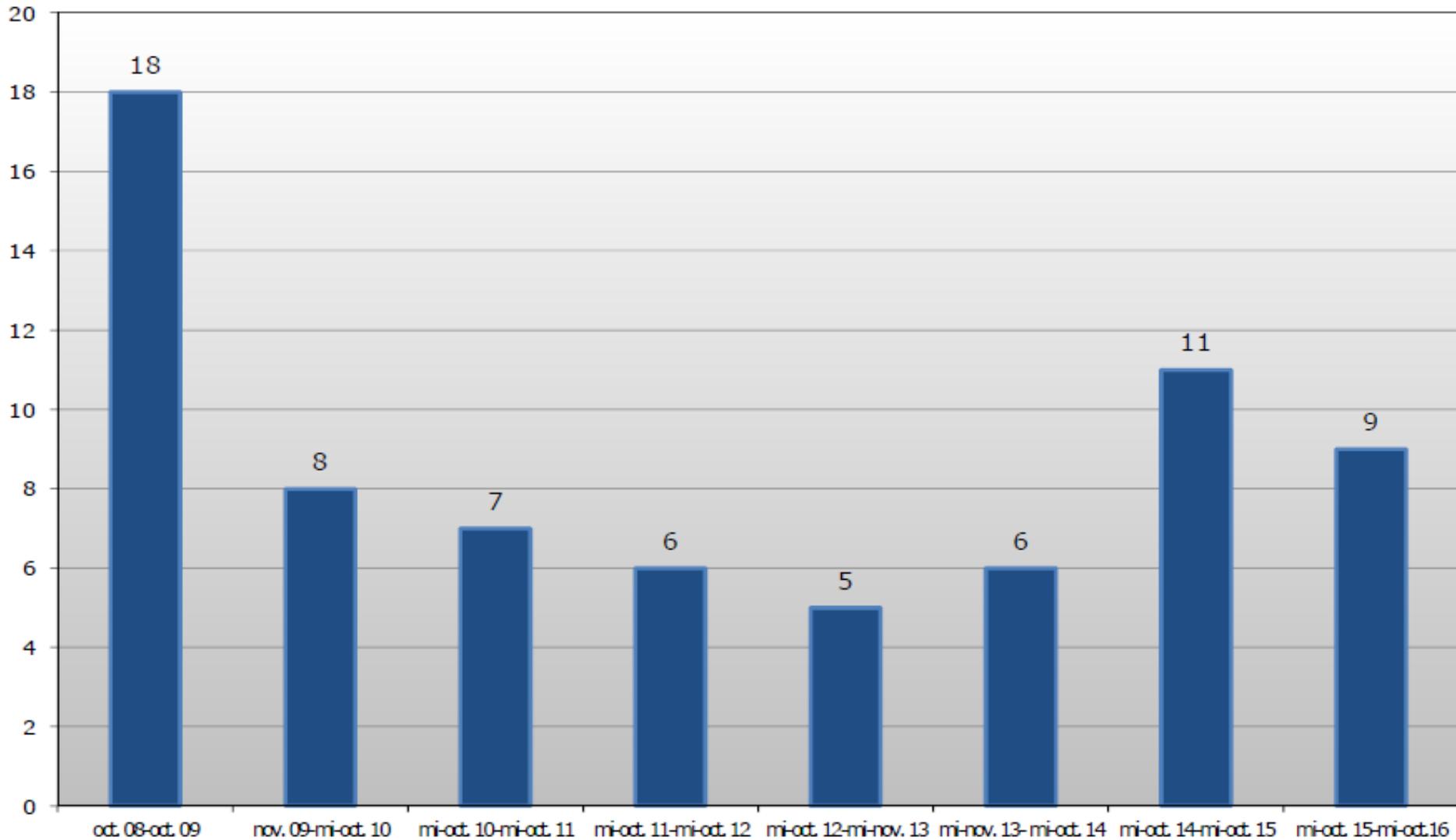
182



Les mesures de soutien économiques, qui sont souvent des subventions déguisées se multiplient également.

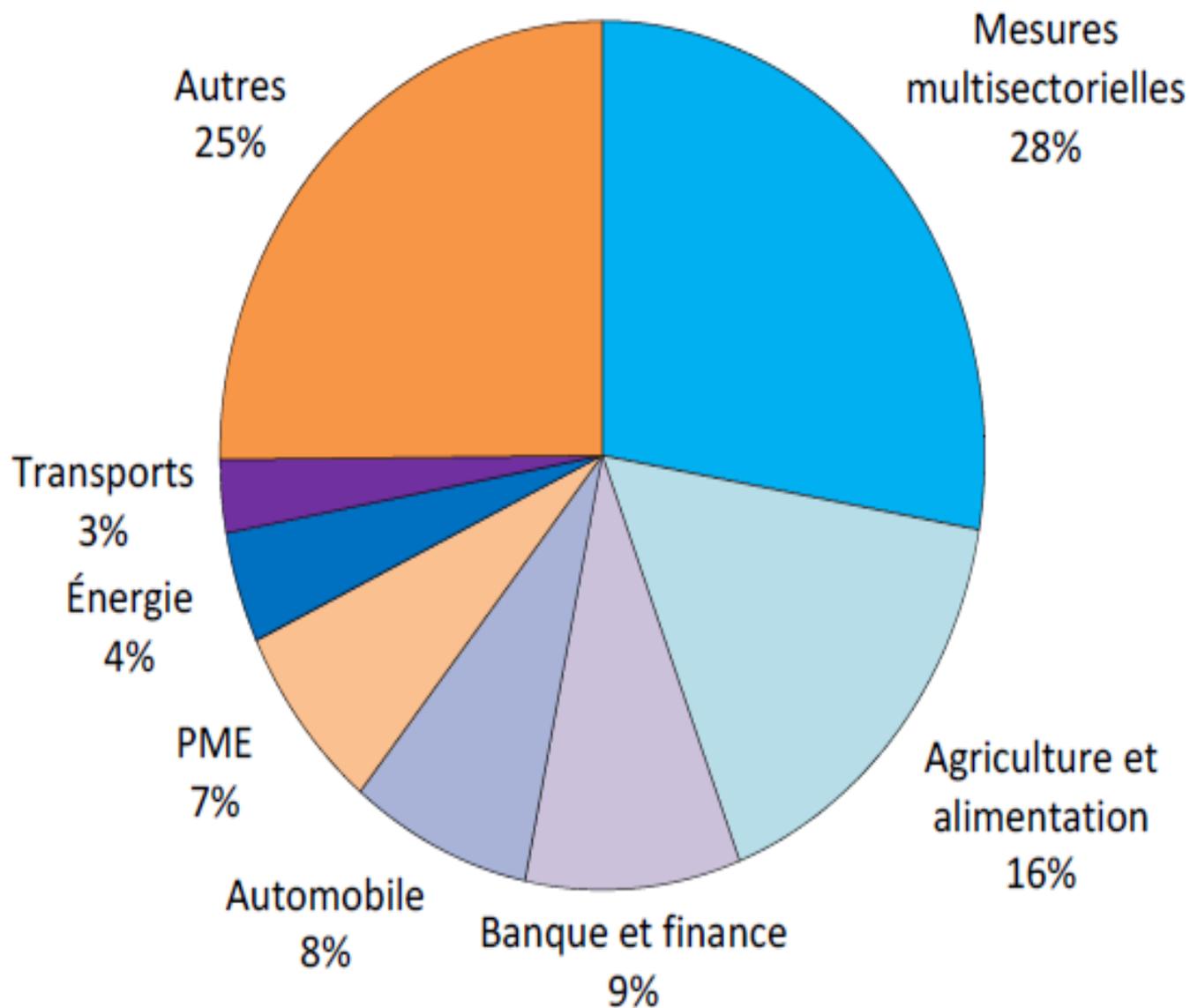
Graphique 3.18 Mesures générales de soutien économique

(Moyenne par mois)



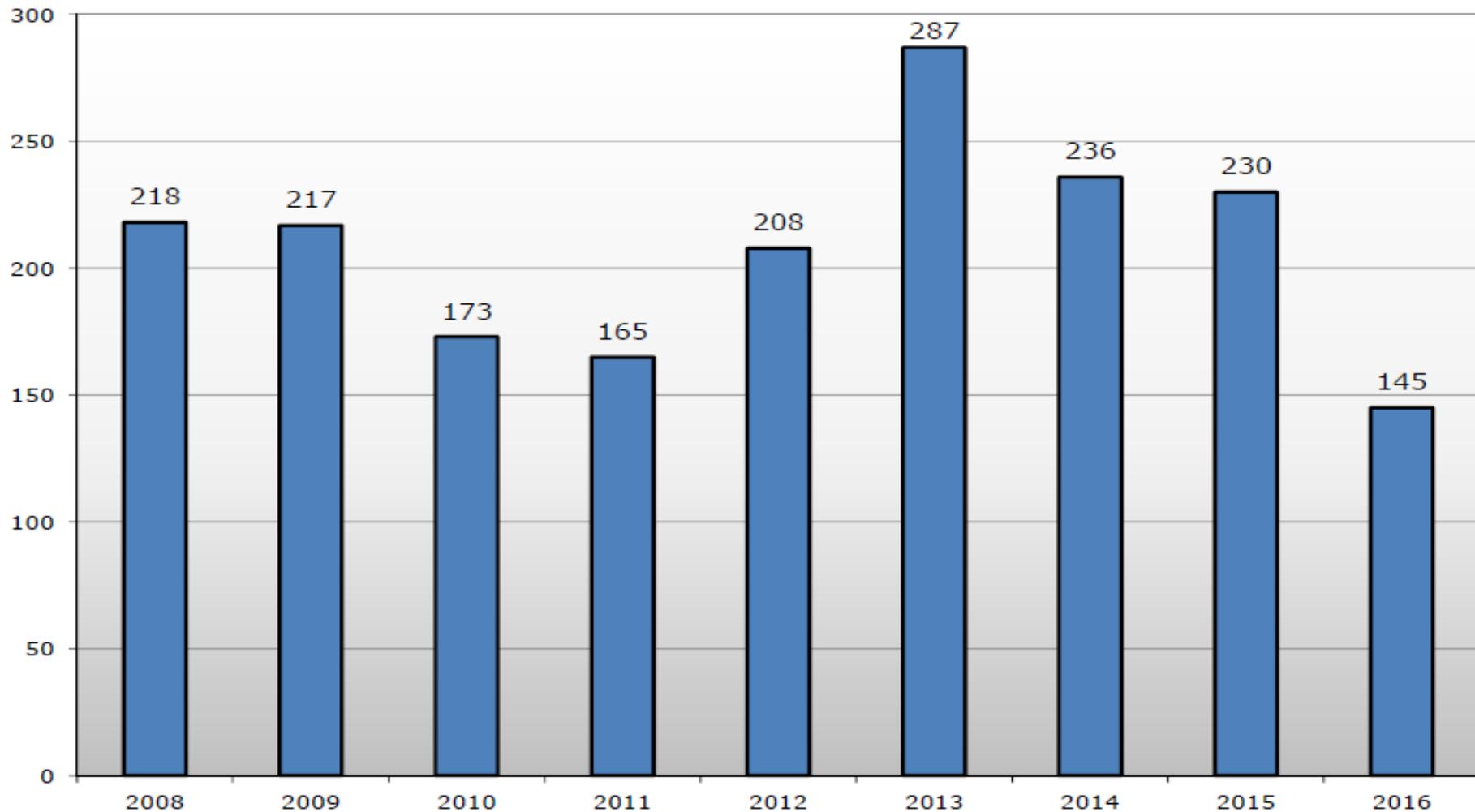
Graphique 3.19 Secteurs visés par des mesures de soutien économique, octobre 2008-mi-octobre 2016

(% du nombre total de mesures)



L'un des arguments le plus souvent utilisé pour soutenir les activités économiques nationales et restreindre les importations est la lutte contre le dumping : la vente à perte qui tire les prix vers le bas et ruine les producteurs locaux.

Graphique 3.3 Nombre total d'ouvertures d'enquêtes antidumping^a



Bien entendu, l'OMC peut juridiquement agir contre ces mesures et condamner les pays qui les pratiquent : c'est le rôle de l'ORD : organisme de règlement des différends.

Le problème, c'est que ce sont souvent les pays les plus puissants sur le plan économique et commercial qui prennent ces mesures : Etats-Unis, Chine, Japon, Union européenne.

Il est alors très difficile à l'OMC de pouvoir faire appliquer ses condamnations, d'autant plus que les appels des décisions sont possibles et les enquêtes difficiles.

L'OMC souffre surtout de son mode d'organisation « démocratique » : chaque pays dispose de la même voix lors des conseils inter ministériels. Les décisions sont donc très difficiles à prendre.

Il se forme parfois des coalitions d'intérêts entre certains pays, mais leurs intérêts ne correspondent pas alors à l'intérêt des autres pays, d'où la tentation de ces derniers de s'en affranchir : c'est le cas très fréquent des Etats-Unis.

3 Le poids des accords commerciaux.

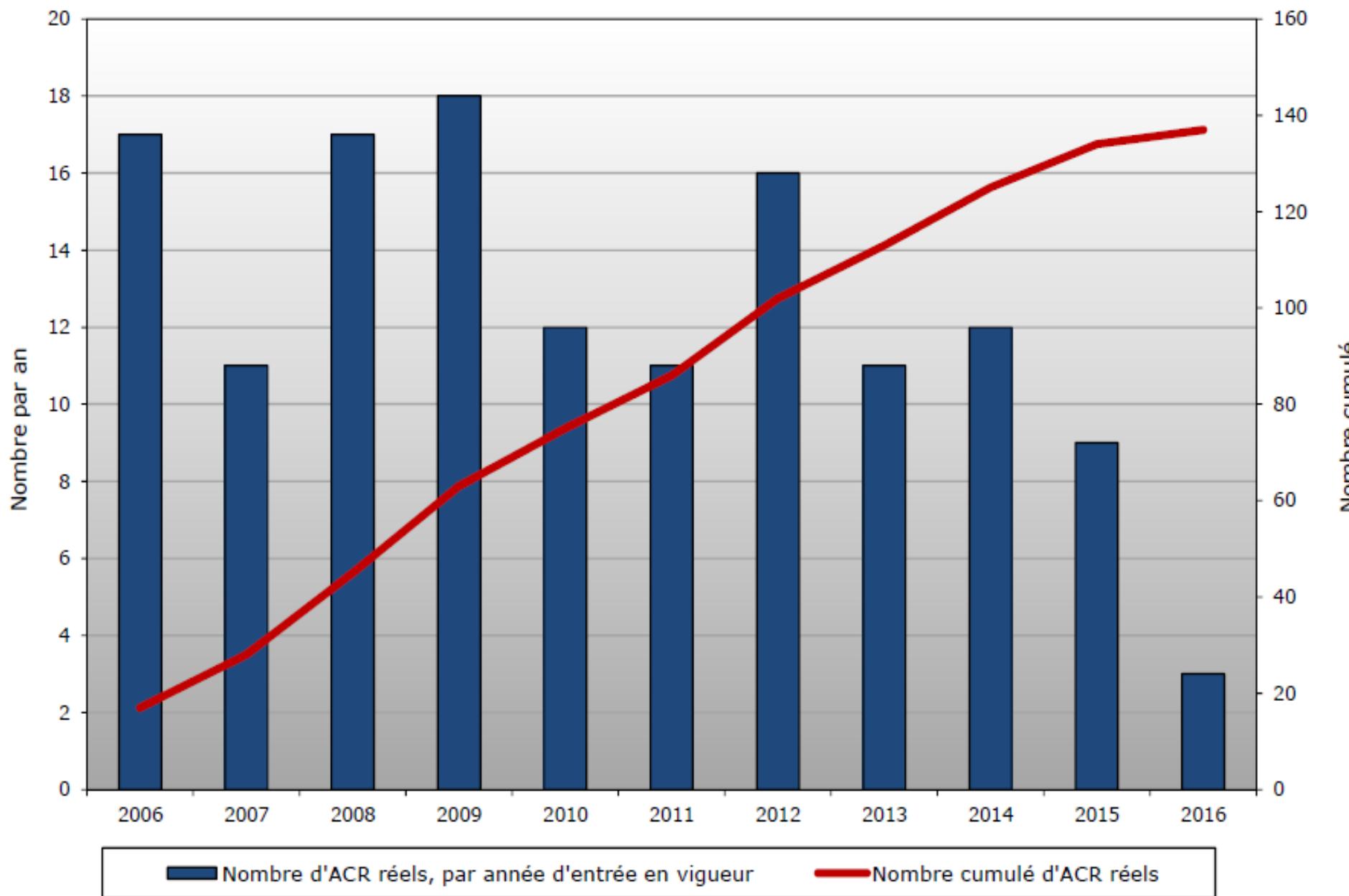
C'est dans ce contexte que se développent rapidement les accords commerciaux régionaux. L'idée est simple : puisque le libre échange est difficile sur le plan mondial, et qu'il est souvent déséquilibré, pourquoi ne pas essayer de restreindre ce libre échange à quelques pays proches qui se ressemblent sur le plan économique, social et culturel.

C'est un peu que qui a donné naissance à l'Union européenne, et c'est la vague actuelle des tentatives d'accords commerciaux.

Il y a aujourd'hui près des 140 accords commerciaux régionaux, de taille très différente et de degré de réalisation très différent.

Surtout, une nouvelle tendance commence à se dessiner : sortir d'un accord commercial régional précédent pour essayer d'en obtenir un autre, plus avantageux : c'est globalement le but du Brexit, et Donald Trump menace également de sortir de l'ALENA : l'association de libre échange nord américaine (Mexique, Canada, Etats-Unis).

Graphique 3.20 Nombre d'ACR réels entrés en vigueur depuis 2006



Note: Au 15 octobre 2016.

► Poids des échanges de marchandises au sein des principaux blocs commerciaux régionaux en 2014, en milliards de dollars

Mercosur

5 pays d'Amérique du Sud Créé en 1991

51

CEI

9 anciennes républiques soviétiques
Créée en 1991

101

Asean

10 pays d'Asie du Sud-Est
Créée en 2002 (pour la zone de libre-échange)

327

Alena

3 pays d'Amérique du Nord
Créé en 1994

1 251

Partenariat transpacifique

12 pays
Créé en février 2016
En cours de ratification

2 081

Traités de Rome et de Maastricht

28 pays de l'Union européenne
Signés en 1958/1993

3 844

Ceta

Canada et Union européenne
Lancé en septembre 2014
Pas encore ratifié

3 921

Tafta

Etats-Unis et Union européenne
En cours de négociation

4 534

Source : Chubb

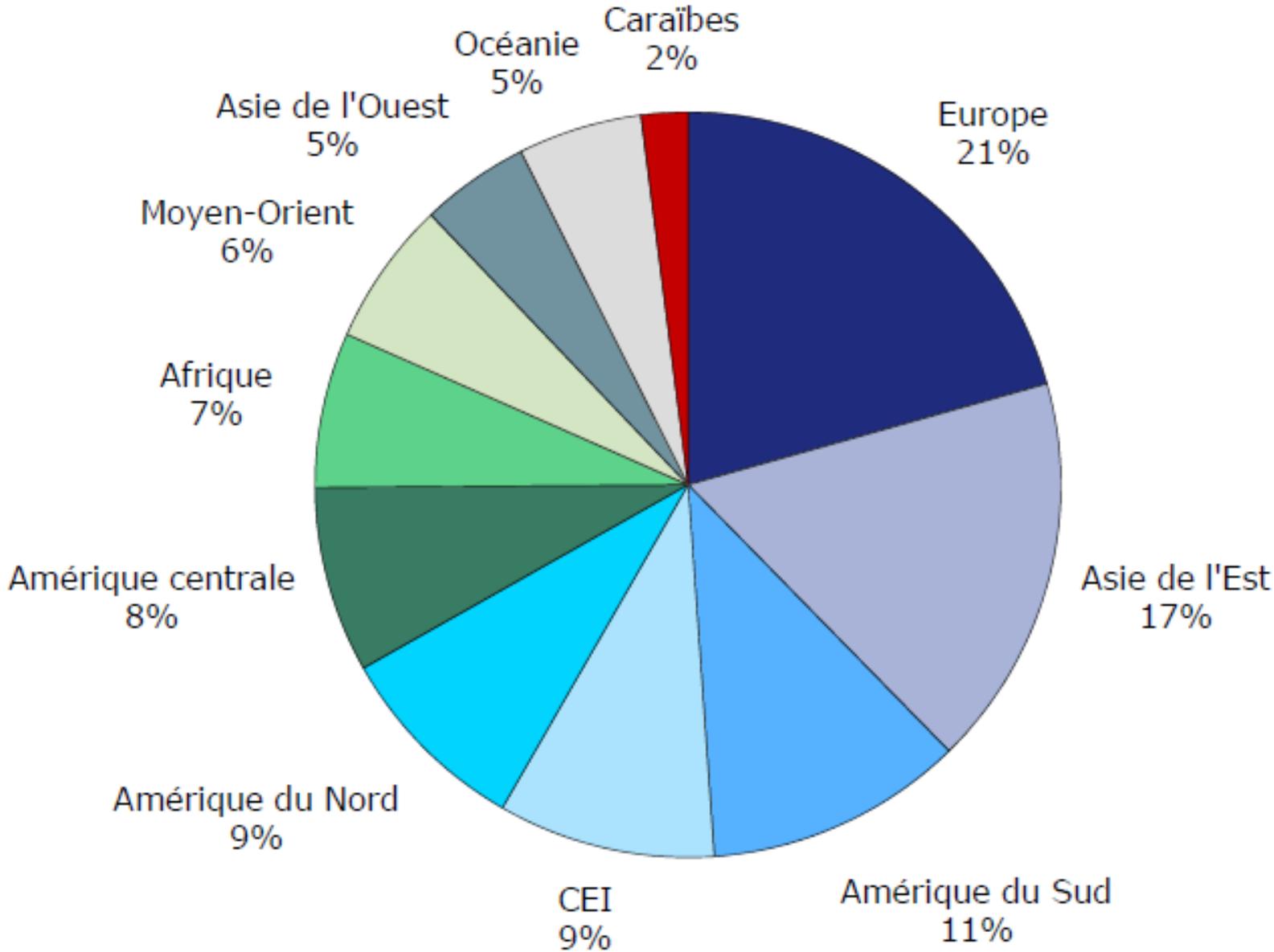
Mondialisation

Les accords commerciaux déjà ratifiés représentent 5 574 milliards \$ soit 34% du commerce mondial.

Si on y ajoutait les accords en cours de ratification (?) on obtiendrait 16 110 milliards \$ soit 99.4 % des échanges internationaux.

Autant dire que plus que la mondialisation des échanges, il faudrait alors évoquer la régionalisation des échanges. On remarquera au passage la quasi absence de l'Afrique dans ce processus : la CÉDÉAO ne pèse que 13 milliards \$.

Graphique 3.21 ACR en vigueur par région



Source: Secrétariat de l'OMC.

Les accords commerciaux portent principalement sur les points suivants :

- respect des règles de concurrence entre les pays membres pour éviter les pratiques de dumping.

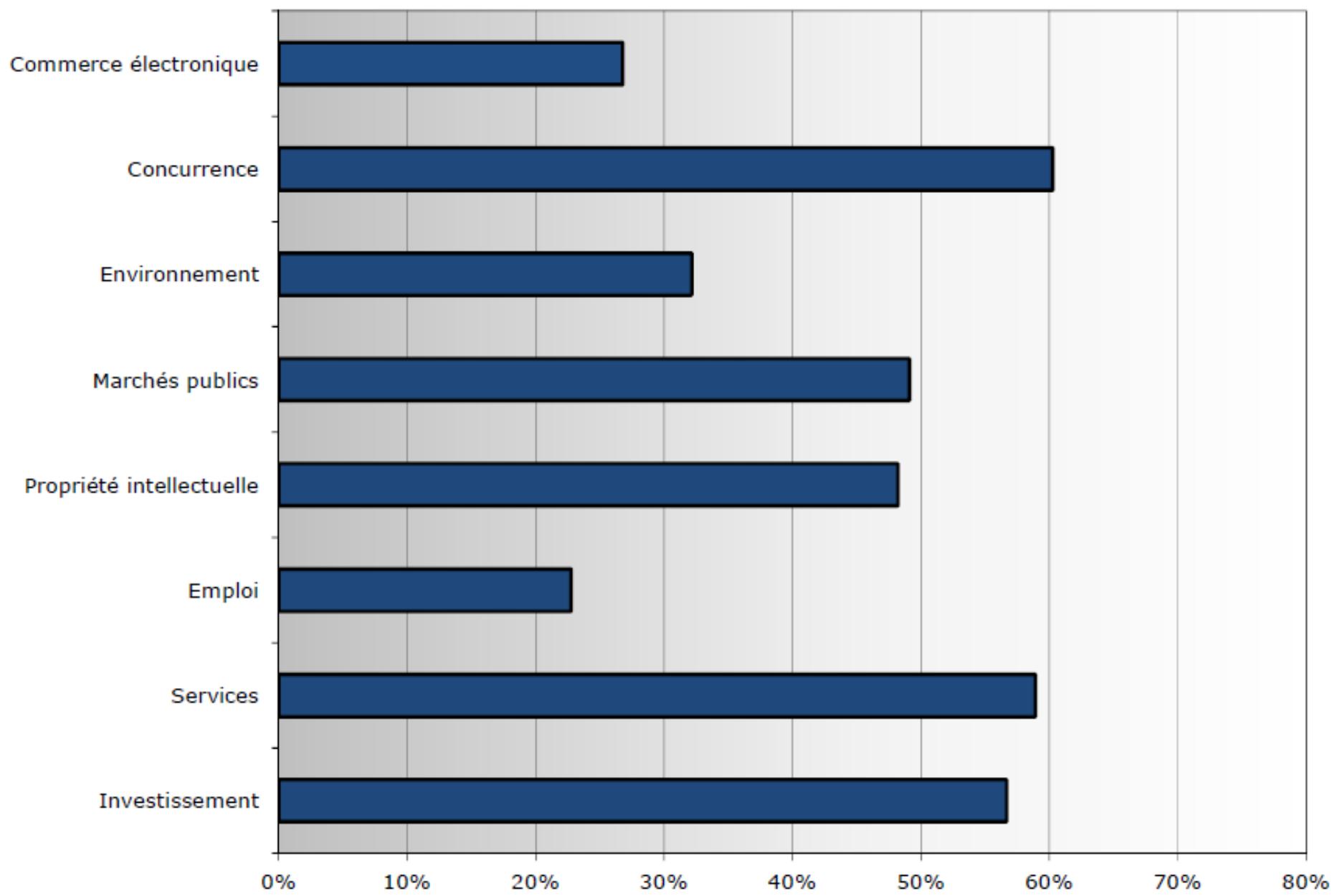
- liberté d'accès aux marchés publics des autres pays avec réciprocité (c'est une demande insistante des pays européens envers les Etats-Unis et le Canada).

- respect et encadrement des codes de la propriété intellectuelle, avec harmonisation de ces codes.

- protection des investissements internationaux et développement des échanges de services commerciaux.

On pourra remarquer que la protection de l'emploi figure dans les objectifs des accords commerciaux régionaux, mais qu'elle est loin de figurer au 1^o plan. Ce n'est pas un hasard et c'est un peu la même chose pour l'environnement.

Graphique 3.22 Dispositions figurant dans les ACR notifiés de 2000 à octobre 2016



Source: Secrétariat de l'OMC.

4 Risques et limites des accords commerciaux.

Le développement de ces accords inquiète, en témoigne les manifestations contre le TAFTA (Transatlantic free trade area) (nom officiel : TTIP : Transatlantic trade and investment partnership) ou le CETA (Comprehensive Economic and trade Agreement).

Le 1^o reproche porte sur le secret des négociations. Et ce secret laisse imaginer bien des éléments suspects.

Ainsi, le TAFTA se négocie depuis juillet 2013, et ce n'est qu'en 2014 (le 9 octobre) que l'on a connu le mandat de négociation. Mais l'avancée des négociations est toujours tenue secrète.

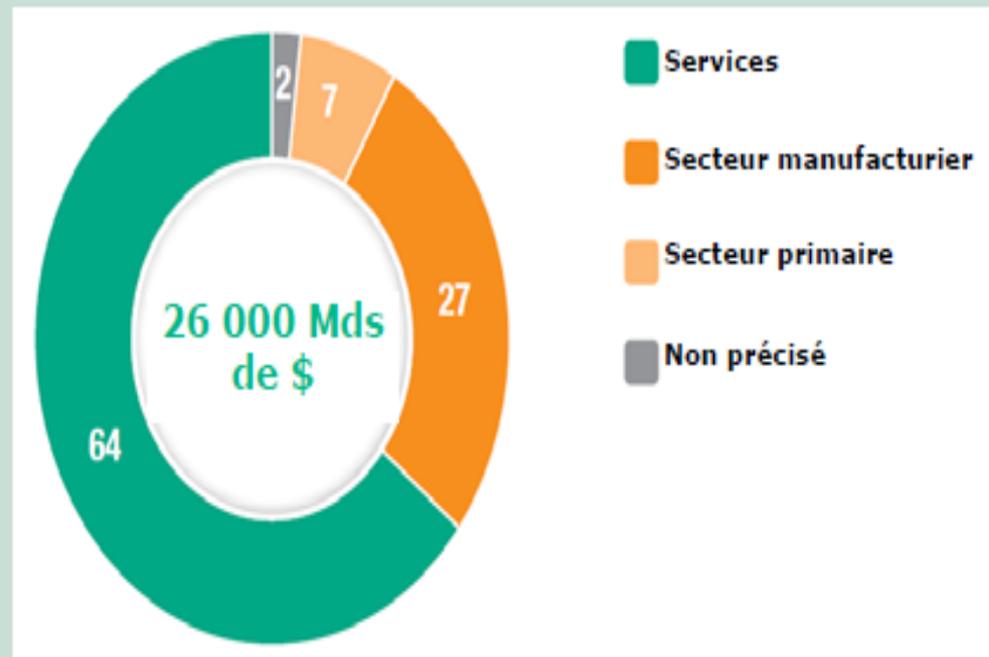
Le CETA (entre l'Union européenne et le Canada) s'est négocié discrètement depuis 2012 pour signature en 2016. C'est un texte de 2 344 pages qui devrait être ratifié par le Parlement européen ce mois ci.

Détail « curieux » : il commence à être appliqué avant même d'avoir été ratifié.

Il faudrait également évoquer le très discret TiSA : Trade in service agreement : accord sur le commerce des services) qui se négocie entre 51 pays (dont les 28 de l'Union européenne) depuis début 2013.

Là aussi une remarque : l'ensemble des documents de travail du TiSA devrait rester secret jusqu'à 5 ans après la mise en application, seul le document officiel serait publié.

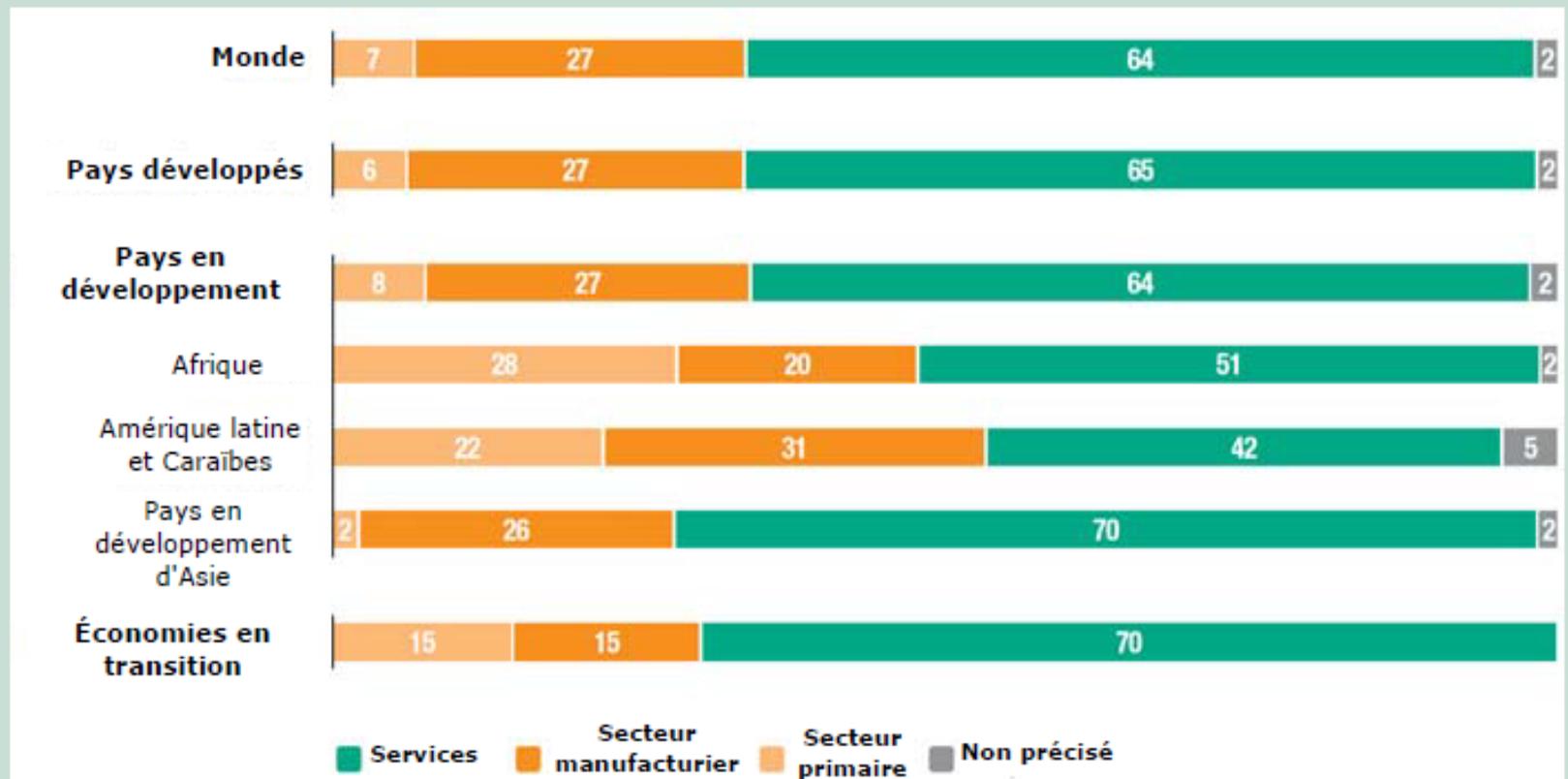
Figure 2: Stock mondial d'IED entrant, par secteur, 2014 (milliers de milliards de \$ et en %)



Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2016, base de données sur l'IED et les sociétés multinationales (<http://www.unctad.org/fdistatistics>).

Nous comprenons bien entendu le but du Tisa : les investissements internationaux en services sont les plus importants, et ils représentent 64% du total des investissements internationaux, soit la bagatelle de 16 640 milliards \$. Les pays qui négocient se font d'ailleurs appeler « les très bons amis des services »

Figure 3: Stock mondial d'IED entrant, répartition sectorielle par groupe et par région, 2014 (%)



Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2016, base de données sur l'IED et les sociétés multinationales (<http://www.unctad.org/fdistatistics>).

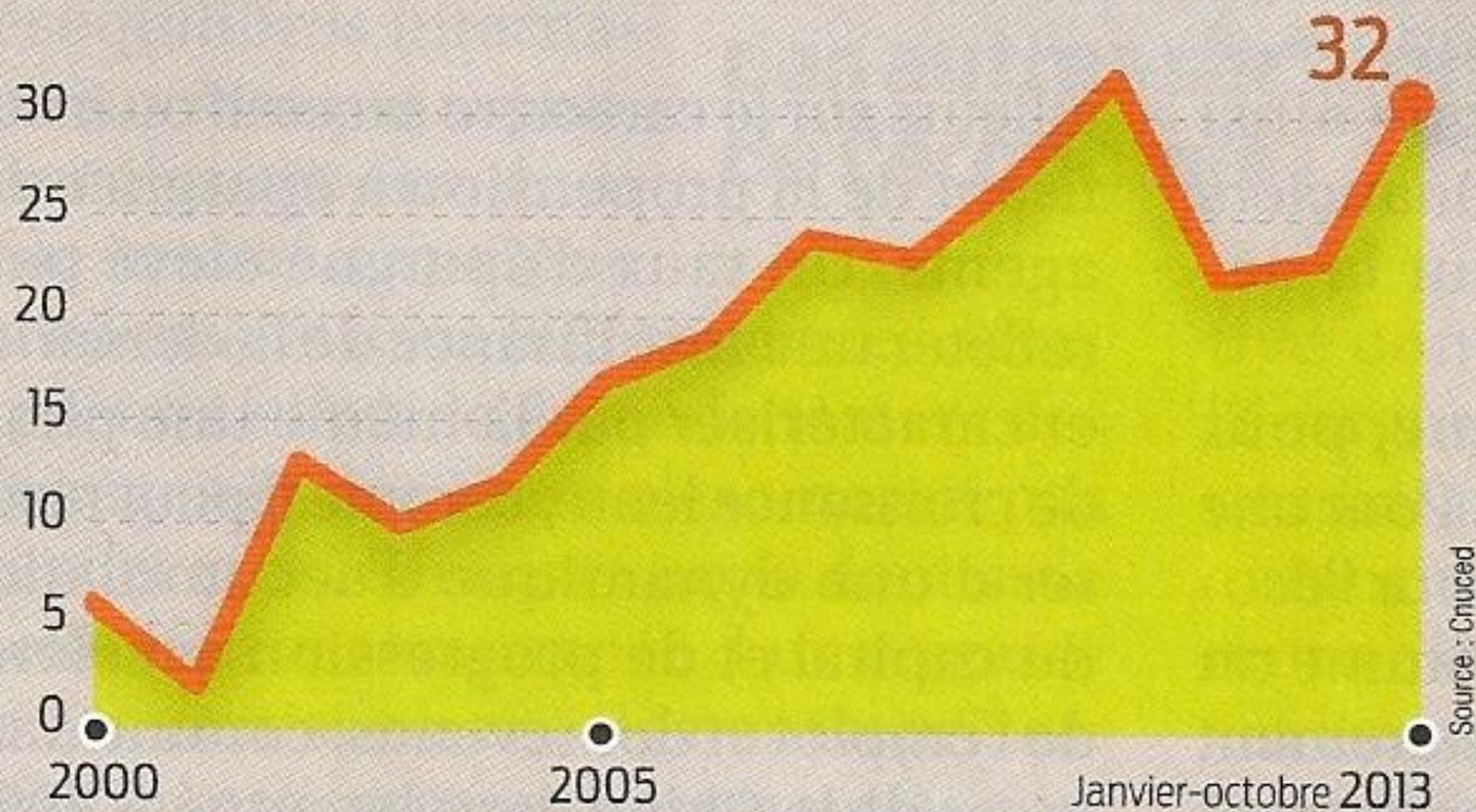
Au-delà du secret des négociations, trois autres reproches sont faits aux accords commerciaux :

- le risque de l'uniformisation des normes entre pays, en particulier dans le domaine sanitaire et alimentaire. A titre d'exemple, les américains font pression sur l'Union européenne en ce qui concerne les OGM, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine (interdite en Chine), le poulet au chlore...

- le problème de règlement des conflits : on voit bien que les législations nationales essaient de limiter le pouvoir des investissements étrangers, en particulier dans le domaine des services.

Mais en cas de désaccord entre un pays et une multinationale, la plupart des traités prévoient désormais un arbitrage privé (qui dans les faits existe déjà). On en arriverait donc à une situation où des personnes de droit privé imposeraient leurs opinions à des Etats (exemple du gaz de schiste en France).

Evolution de la part des changements de législations nationales visant à limiter les investissements étrangers, en %



En 2013, un tiers des changements de législations nationales concernant les investissements étrangers visait à les limiter. ■■

Règlements des désaccords entre pays et entreprises en 2012.

Répartition des jugements en 2012, en %



Ce point est particulièrement sensible puisqu'il porte sur l'idée même de souveraineté nationale.

En France, avec l'affaire Bernard Tapie contre le Crédit Lyonnais, nous avons déjà entr'aperçu ce que pourrait donner un arbitrage privé.

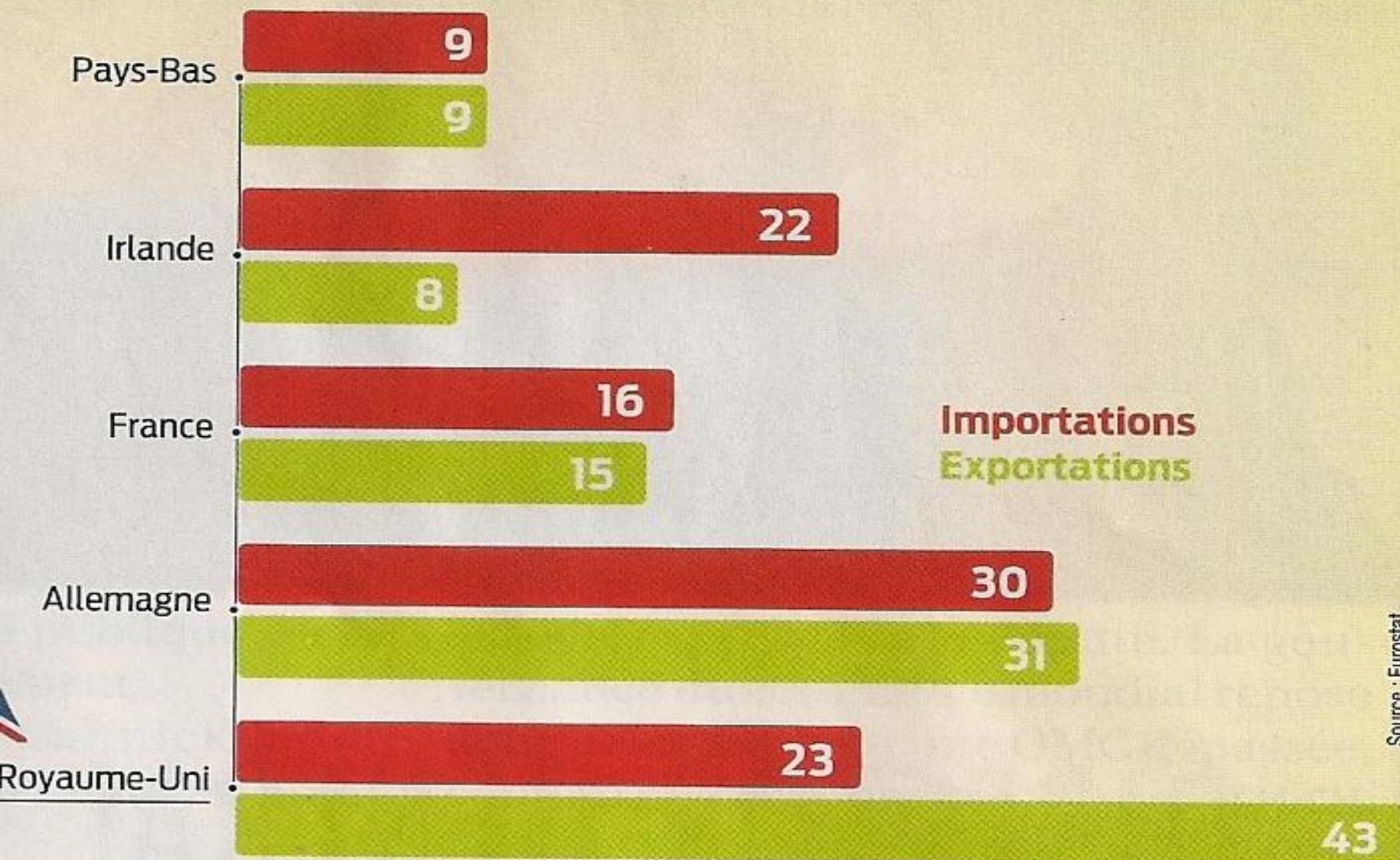
Le problème, en ce qui concerne le TTIP, est que les deux géants des services sont deux pays qui partagent la même philosophie commerciale : les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

En particulier, selon eux, toute découverte doit être protégée par un droit de propriété. Cela peut se concevoir sur le plan industriel, cela peut également s'imaginer sur le plan culturel (mais cela se discute).

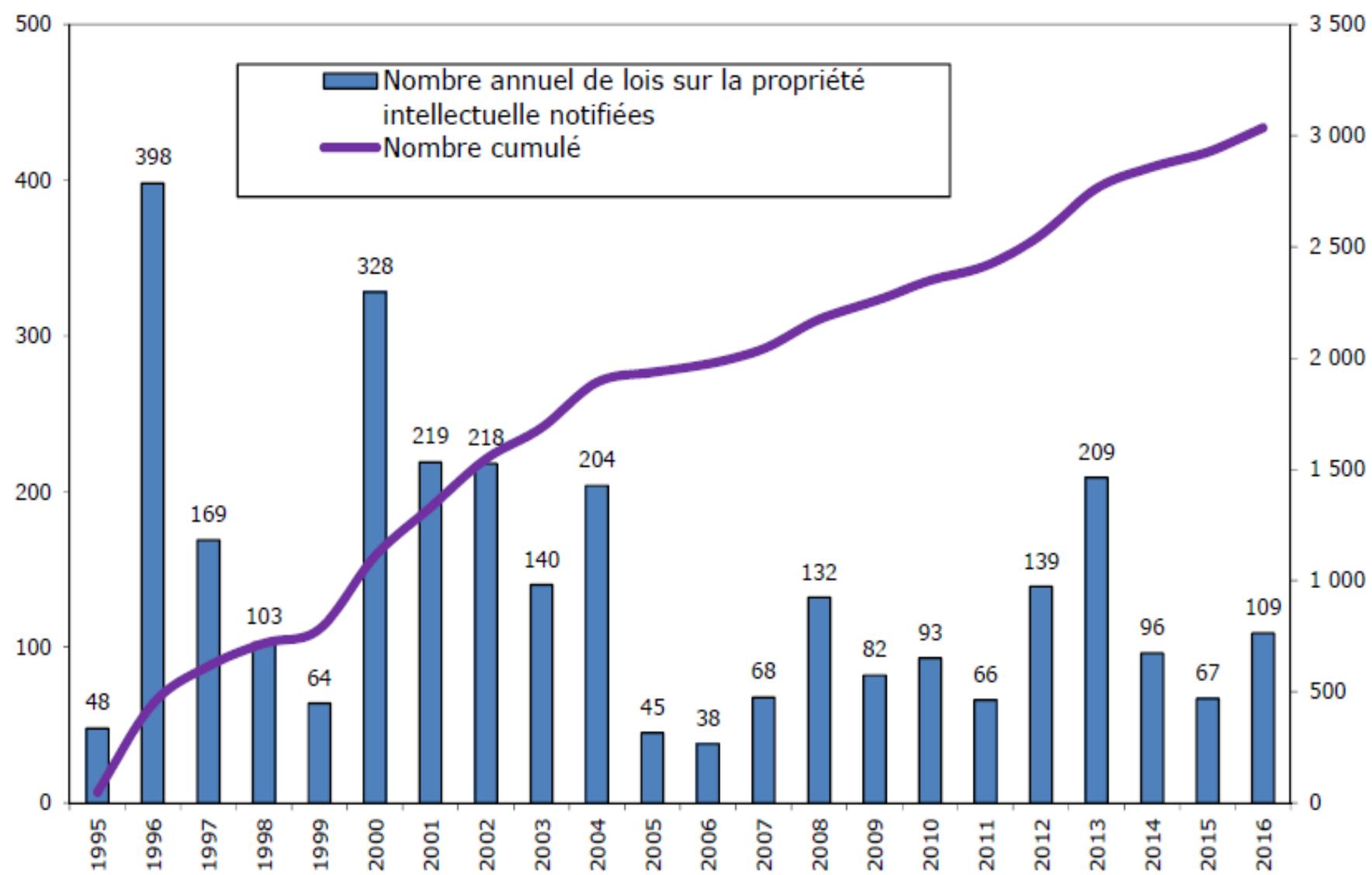
Par contre il y a un domaine où le droit de propriété pose problème : les découvertes médicales : peut-on breveter le vivant et donc en interdire l'accès à des pays ou des institutions qui ne pourraient pas, ou ne voudraient pas payer ?

LE ROYAUME-UNI CHAMPION DES SERVICES

Principaux partenaires européens des Etats-Unis pour les échanges de services en 2013, en milliards d'euros



Graphique 6.6 Notifications sur les ADPIC entre 1995 et le 15 octobre 2016



Source: Secrétariat de l'OMC.

- le problème de l'emploi. Celui-ci semble doublement menacé par les accords commerciaux :

- Par l'ouverture à la concurrence de pans entiers de l'économie. Les gains attendus à l'exportation compenseront-ils les pertes dues aux importations et délocalisations ?

- Par l'uniformisation des modes de vie : si on prend l'exemple de l'agriculture et de l'artisanat, ce qui protège pour le moment ces activités sont les labels et les appellations contrôlées.

Si demain la concurrence empêche cette protection, ce sont de grands groupes agro alimentaires ou industriels qui se mettront à produire en masse les produits artisanaux ou agricoles d'hier, détruisant ainsi le savoir faire et le savoir être.

On explique parfois que c'est le prix à payer pour que d'autres activités se développent, en particulier dans l'accès aux services publics américains actuellement protégés par le « buy américain act » de 1933. Mais ce point mériterait discussion.

Conclusion.

Les accords commerciaux sont donc censés être une réponse aux insuffisances et limites de la mondialisation voulue par l'OMC.

Ces accords peuvent être une bonne chose s'ils se font entre partenaires équilibrés soucieux de l'intérêt général et pas seulement de celui de leur propre pays.

Ces accords posent problème quand des dangers se manifestent :

- le danger idéologique : celui qui fait du libre échange le nec plus ultra de toute politique économique, en dehors de toute autre considération humaine, sociale et culturelle.**

- le danger du déséquilibre quand un seul « partenaire » a acquis le pouvoir de dicter sa conduite à tous les autres, y compris en recherchant de alliés complaisants.**

De ce côté-là, l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, et le départ des anglais, ne semblent pas une bonne nouvelle pour l'Europe.